



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 11 août 2023

Objet : Question parlementaire n° 8221 du 9 août 2023 de Monsieur le Député Laurent Mosar et de Monsieur le Député Léon Gloden concernant « Situation au Centre socio-éducatif de l'État ».

Monsieur le Ministre,

En date du 9 août 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre de la Sécurité intérieure et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Laurent Mosar et Monsieur le Député Léon Gloden.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX